

L'appui en ingénierie sur mesure de l'ANCT en faveur des projets de développement touristique des collectivités

Que fait l'ANCT en matière de tourisme ?

La loi a confié à l'ANCT la mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique. A cet effet, l'ANCT décline et coordonne les priorités ministérielles dans le cadre de contractualisations, ou de programmes nationaux territorialisés. Elle propose également une approche sur mesure différenciée pour accompagner les projets des collectivités territoriales en difficulté, en fonction d'enjeux spécifiques.

Au titre du tourisme, l'ANCT est mobilisée aux côtés d'autres partenaires dans le cadre du dispositif France tourisme ingénierie, dont le volet Réinventer le Patrimoine se déploie sur un nombre limité de sites pilotes pour développer des services marchands et définir des modèles économiques équilibrés dans des projets patrimoniaux. Par ailleurs, via son marché d'ingénierie, l'ANCT a pu mobiliser des prestataires pour appuyer l'élaboration de stratégies touristiques des collectivités territoriales.

Qu'est-ce qui change en 2022 ?

Dans le cadre du Plan Destination France, l'ANCT dispose désormais de ressources spécifiques sur les trois années à venir pour appuyer les projets de collectivités visant à valoriser leur patrimoine et/ou développer leur attractivité mais aussi à transformer leurs offres au prisme des transitions écologique, numérique et démographique.

Grâce à son marché d'ingénierie elle peut proposer des appuis à la fois sur la gestation du projet (définition du projet à partir de l'idée) et les grandes étapes de sa définition mais aussi le passage au pré-opérationnel sans rentrer toutefois dans une logique d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'objectif est de proposer un appui subsidiaire aux dispositifs existants, notamment le dispositif Réinventer le Patrimoine susvisé, mais également de façon générale les accompagnements déployés par Atout France dans le cadre de France tourisme ingénierie ou du Plan de reconquête et transformation du tourisme. Ce lot pourra être mobilisé à destination de projets à visée touristique portés par des collectivités de toutes tailles sans prérequis de patrimoine à valoriser ou usage du lieu. L'accompagnement visera la soutenabilité du projet sur le long terme pour la collectivité.

Ces projets seront suivis au niveau local par le préfet de département, délégué territorial de l'Agence, en relation avec les chargés de missions territoriaux du pôle « Interface et contrats territoriaux ». Le

comité local de cohésion territoriale ou sa déclinaison opérationnelle permettront de faire le bilan des demandes d'accompagnement sur cette thématique et de la mise en œuvre des projets concernés.

La mobilisation du lot tourisme du marché d'ingénierie en 5 points

POUR QUI ?

Toute collectivité ayant un projet de développement ou mise en valeur touristique. Un principe de gratuité est susceptible de s'appliquer dans les communes de moins de 3 500 habitants ou les EPCI de moins de 15 000 habitants

QUELS PROJETS ?

Tout projet de collectivités visant à valoriser leur patrimoine et/ou développer leur attractivité mais aussi à transformer leurs offres au prisme des transitions écologique, numérique et démographique pour lesquelles l'ingénierie locale est déficiente. Il peut s'agir de décliner une stratégie touristique en actions opérationnelles ; de faire émerger un projet sur un territoire en s'appuyant sur de la concertation ; d'étudier la faisabilité technique, juridique et économique de la requalification d'un site...

QUELS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Les appuis se font via la mise à disposition de bureaux d'études privés qui proposent trois grands types d'accompagnements :

- Définition de l'opportunité du projet (diagnostics de l'offre, de la demande, analyse AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces, parangonnage)
- Construction du projet (concertation ; mise en place d'une méthodologie de conduite de projet...)
- Etudes de faisabilité et pré-programmation.

Il ne s'agit ni de financer la collectivité ni de proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage au long cours.

COMMENT Y ACCEDER ?

La délégation territoriale de l'ANCT assure l'instruction des demandes en lien avec le chargé de mission territorial compétent. L'ANCT valide le principe d'un accompagnement du niveau national en revue de projet, dont la fréquence est hebdomadaire

QUELS PRE-REQUIS ?

Outre le portage par une collectivité et l'inscription dans le champ d'intervention ci-dessus rappelé, il est nécessaire de vérifier l'absence d'ingénierie locale existante (via les comités départementaux du tourisme par exemple) ou plus pertinente (dispositif Projets structurants de France Tourisme Ingénierie par exemple) ; de bien définir le besoin et de s'assurer des capacités de pilotage de la mission par les services de l'Etat local.